

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022 à 18h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

| | |
|--------------------|--|
| Jean-Marc MÉNARD, | maire; |
| Francine BRASSEUR, | conseillère; |
| Simon DUFAULT, | conseiller (<i>arrive en cours d'assemblée</i>); |
| Mickaël L. GIGUÈRE | conseiller; |
| Pierre NOËL | conseiller; |
| Patrick WOLPUT | conseiller. |

Était absent :

Gilbert GRENIER, conseiller;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

| | |
|------------------|---|
| Heidi BÉDARD, | directrice générale et greffière-trésorière |
| Jacques LECLAIR, | directeur du service des incendies |
| Daniel RICHARD, | inspecteur municipal |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 18h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions. Aucune question n'est posée.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

132-06-2022 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Appuyé par M. Mickaël L. Giguère
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

133-06-2022 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022, des séances extraordinaires du 10 mai 2022 et du 31 mai 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Appuyé par M. Mickaël L. Giguère
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les procès-verbaux du 2 mai 2022, du 10 mai 2022 et du 31 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

134-06-2022 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

| | | |
|-----------------|--------------|---------------------|
| Comptes payés | 12 122,61 \$ | C2200129 à C2200138 |
| | 29 485,48 \$ | L2200065 à L2200079 |
| | 810,58 \$ | V0290422 |
| Comptes à payer | 97 369,24 \$ | C2200139 à C2200163 |
| | 16 484,78\$ | L2200080 à L2200083 |
| Salaires payés | 18 661,32 \$ | D2200213 à D2200273 |

Adoptée à l'unanimité

135-06-2022 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2022 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de mai 2022 aux membres du conseil.

136-06-2022 2.6 Adoption – Règlement no 365-2022 modifiant le règlement numéro 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques

Attendu que le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q2 r. 22) est adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Attendu que les dispositions de ce règlement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire;

Attendu qu'il est du devoir de la Municipalité de faire respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22);

Attendu que par ce programme, la Municipalité autorise l'octroi de subventions sous forme d'avance de fonds remboursables;

Attendu que ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que par ce programme, la Municipalité vise la protection de l'environnement;

Attendu que les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* octroient à la Municipalité la compétence d'accorder toute aide jugée appropriée en matière d'environnement;

Attendu qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier l'article 11 du règlement no 350-2021;

Attendu que l'avis de motion, la présentation et le dépôt du présent règlement ont dûment été donnés par M. Simon Dufault lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « *Règlement no 365-2022 modifiant le règlement numéro 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques* » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

M. Simon Dufault arrive en cours de séance et prend son siège à 18h33.

137-06-2022 **2.7 Thermopompe – Hôtel de ville**

Attendu que l'hôtel de ville est muni d'un vieux climatiseur;

Attendu que le conseil municipal souhaite acquérir une thermopompe centrale pour remplacer le climatiseur et système de chauffage existant;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la proposition de Cimon Bouchard Inc, soit la thermopompe centrale Moovair 4 tonnes -30°C au coût de 10 318,39 \$, taxes en sus.

De retenir les services de S. Duclos Électrique inc. pour les services d'électricien au besoin.

Que le coût des travaux en lien avec la thermopompe soit pris du Programme d'aide à la rénovation des bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

138-06-2022 **2.8 Rapport des faits saillants**

Attendu que Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Attendu qu' il y a lieu que le conseil détermine les modalités de diffusion du rapport des faits saillants;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande que le rapport des faits saillants soit expédié par média-poste, via le journal Le Maillon, sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

139-06-2022 **2.9 Appui à la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus – FSPS local**

Attendu que la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus souhaite déposer un projet « améliorations et sentiment d'appartenance » dans le cadre du Fonds de Soutien aux Projets Structurants – volet local;

Attendu que le projet vise à mettre de plus en plus l'église au service d'activités communautaires;

Attendu que depuis quelques années, la municipalité accueille de nouvelles activités qui se déroulent à l'église, dont des marchés saisonniers ainsi que des spectacles;

Attendu que la mise à jour de certains éléments de l'infrastructure favorisera son utilisation pour des activités communautaires et contribuera, ainsi au développement du sentiment d'appartenance, de l'offre culturelle et au bien-être;

Attendu que en permettant d'avoir un lieu accessible pour les activités communautaires, le projet pourra contribuer à l'atteinte d'objectifs identifiés dans la nouvelle politique MADA (Municipalité Amie des Aînés) de la Municipalité. Celle-ci vise notamment à :

- créer une offre de loisirs stimulante pour les aînés;
- favoriser les occasions de rassemblement dans tous les domaines;
- soutenir les événements municipaux existants.

Attendu que le coût total du projet s'élève à 25 700 \$;

Attendu que le montant provenant du Fonds de soutien aux projets structurants local sera de 13 400 \$;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie le projet « améliorations et sentiment d'appartenance » de la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus.

Adoptée à l'unanimité

140-06-2022 **2.10 Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles pour les années 2022-2023 et 2024-2025 – Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**

Attendu que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a fait parvenir le Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles pour les années 2022-2023 et 2024-2025;

Attendu que conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaires, après consultation de toute municipalité dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité consultée;

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Christine a pris connaissance du Plan triennal et qu'elle n'a pas d'objection à soumettre;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine approuve le Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles pour les années 2022-2023 et 2024-2025 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

141-06-2022 **2.11 Génératrice – Hôtel de ville**

Attendu que lors de manque d'électricité, les employés administratifs ne sont plus dans la possibilité de travailler sur les ordinateurs, de parler au téléphone, ne peuvent plus utiliser la salle d'eau et sont restreints par le manque de lumière dans l'hôtel de ville;

Attendu qu' afin de pallier aux manques d'électricité à l'hôtel de ville et de se mettre à niveau en matière de sécurité civile, la Municipalité a demandé des prix pour l'achat d'une génératrice;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la proposition de Groupe Maska Inc pour la fourniture d'une génératrice à essence 15 kw, 120/240v, 62.5 amp. au coût de 5200 \$, taxes en sus.

De retenir les services de S. Duclos Électrique inc. pour les travaux de raccordement au coût de 3 528 \$, taxes en sus.

Que le coût des travaux en lien avec la thermopompe soit pris du Programme d'aide à la rénovation des bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

142-06-2022 **2.12 Mandat de rétrocession- 7, rue Pierre-Delage**

Attendu que le propriétaire du 7, rue Pierre-Delage souhaite remettre le terrain à la Municipalité de Sainte-Christine et fermer le dossier dans les plus brefs délais;

Attendu que le propriétaire du 7, rue Pierre-Delage a confirmé à la Firme DHC Avocats qu'il assumera les frais de notaire afin de fermer le dossier;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite retenir les services de Me Christian Daviau de Upton afin de préparer l'acte de rétrocession;

Attendu que le propriétaire du 7, rue Pierre-Delage a mentionné à la Firme DHC Avocats que le choix du notaire lui convenait;

Attendu qu' il y a lieu de mandater le notaire pour la préparation de l'acte de rétrocession ainsi que des calculs qui s'imposent;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater Me Christian Daviau pour la préparation de l'acte de rétrocession et des calculs qui s'imposent pour le 7, rue Pierre-Delage.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

143-06-2022 3.2 Embauche d'un nouveau pompier

Attendu que le Service de protection contre les incendies de Sainte-Christine a reçu la candidature de M. Éric Lessard afin de pourvoir un poste de pompier;

Attendu que le directeur du Service des incendies de Sainte-Christine recommande la nomination de M. Éric Lessard;

Attendu que M. Lessard possède déjà la formation de Pompier 1 ainsi que la formation sur pompe;

Attendu qu'il est possible d'attendre au prochain budget afin d'effectuer l'achat d'un nouveau bunker;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal procède à la nomination de Monsieur Éric Lessard à titre de pompier pour le Service des incendies de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

144-06-2022 3.3 Programme de maintien des compétences – Premiers répondants

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre du Québec entame la dernière série du Programme de maintien des compétences qui s'échelonne de l'année 2022 à 2024;

Attendu que le Service de Premiers Répondants doit suivre les modules obligatoires prévus afin de pouvoir utiliser et appliquer les protocoles d'intervention clinique reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour agir en tant que premier répondant accrédité;

Attendu que le module qui doit être suivi et réussi entre les mois de janvier et décembre 2022 est « situations de réanimation – 1^{ière} partie (module 5);

Attendu que la compagnie Secours-Md, offre la formation d'une durée de 4 heures couvrant les sujets de la section figurant au plan de formation du module 5;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

- Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la formation du module obligatoire suivant le Programme de maintien des compétences pour l'année 2022.

Que la compagnie Secours Md soit retenue pour offrir la formation au coût de 100 \$ par personne, plus taxes, pour un minimum de 6 personnes.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

145-06-2022 4.2 Entériner achat de ponceaux travaux Phase II – 4e Rang

Attendu que des travaux de remplacement de ponceaux devaient être effectués lors de la Phase II dans le 4e Rang;

Attendu qu' il y avait une économie importante à réaliser pour l'achat de ponceaux directement du fournisseur;

Attendu que les élus avaient été informés de cet achat antérieurement, mais qu'aucune résolution n'avait été adoptée;

Attendu qu' il y a lieu d'entériner cet achat de ponceaux;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine l'autorisation d'achat de ponceaux pour les travaux de la Phase II dans le 4e Rang au coût de 7464,97 \$, taxes en sus auprès de Le Spécialiste du Ponceau Inc.

Que le montant soit pris du Fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

146-06-2022 4.3 Entériner dépenses interventions d'urgence – pluies diluviennes du 27 et 28 mai 2022

Attendu que des dommages sont survenus sur différentes routes du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine lors des plus diluviennes du 27 et 28 mai dernier;

Attendu que des interventions ont dû être réalisées pour réparer les routes;

Attendu qu' il y a lieu d'entériner les dépenses effectuées et à venir dans le cadre de ces interventions;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine et autorise les dépenses relatives aux interventions en lien avec les pluies diluviennes du 27 et 28 mai 2022 dont les coûts sont estimés à 16 817 \$.

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande au Ministère de la Sécurité Publique une aide financière pour les dommages occasionnés par les pluies diluviennes du 27 et 28 mai dernier.

Que les sommes constituant la part de la Municipalité soient prises à même le fond des carrières et sablières considérant les routes sur lesquelles les interventions ont et seront effectuées.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Patrick Wolput fait un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains à laquelle il a assisté.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Marché public

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu de la rencontre du Marché d'été à laquelle il a assisté.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

147-06-2022 7.1 Contrat de location – Ail Barbu – Projet Micro-Culture

Attendu que la Municipalité a lancé, en juillet 2021, un projet de microagriculture;

Attendu que la Municipalité était et est toujours à la recherche d'entrepreneurs intéressés à se lancer dans le monde de la microculture;

Attendu que le Conseil municipal a établi des conditions de base pour la location des lopins de terrain réservés à la microculture;

Attendu que les conditions de base s'établissent comme suit :

1. Montant de location

| Année | Montant |
|-------|---------------|
| An 1 | 250 \$ / acre |
| An 2 | 275 \$ / acre |
| An 3 | 300 \$ / acre |
| An 4 | 325 \$ / acre |
| An 5 | 350 \$ / acre |

2. Durée de location

Le bail est consenti pour une période de 5 ans avec possibilité de renouvellement

3. Dimension

La grandeur minimale louée est de 2 acres et la grandeur maximale louée est de 4 acres.

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le contrat type de location pour les projets de microculture, tel que déposé par la direction générale.

Que le conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Marc Ménard et la directrice générale et greffière-trésorière Mme Heidi Bédard à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de location consenti à Ail Barbu, représenté par M. Jean Duranleau.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du comité du soccer mineur.

148-06-2022 8.1 Feux d'artifice

Attendu que le Comité des Loisirs de Ste-Christine organise la Fête de la Saint-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2022;

Attendu que lors de cette fête, le comité des Loisirs a prévu un spectacle de feux d'artifice;

Attendu que la Municipalité paie habituellement les feux d'artifice de la Saint-Jean-Baptiste;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la dépense des feux d'artifice au montant de 4 348,78 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

149-06-2022 9.1 Demande d'autorisation d'échantillonnage pour les tiques

Attendu que l'équipe de recherche de l'Université de Montréal (dirigée par Dr Patrick Leighton – Faculté de Médecine Vétérinaire de Saint-Hyacinthe), en collaboration avec l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), travaille encore une fois cet été sur l'évaluation de la

présence de tiques dans l'environnement et leur niveau d'infection à *Borrelia burgdorferi* (agent responsable de la maladie de Lyme);

Attendu que depuis 2007, des centaines de sites ont été échantillonnés dans le sud du Québec pour évaluer la présence de tiques et afin de suivre les tendances de risque;

Attendu que le territoire de Sainte-Christine fait partie des municipalités ciblées par l'INSPQ, basé sur les données de surveillances des années précédentes;

Attendu que la parcelle de forêt localisée entre le chemin Derome et le 8e Rang a été choisie par l'équipe comme site potentiel pour l'échantillonnage;

Attendu que l'équipe de recherche de l'Université de Montréal souhaite demander l'autorisation de la Municipalité pour réaliser leurs activités de recherche;

Attendu que l'échantillonnage se tiendra entre la fin mai et la fin août 2022, entre 8h00 et 17h00, selon le protocole;

Attendu que les résultats des recherches seront diffusés à l'échelle des municipalités au niveau provincial;

Attendu que compte tenu des délais d'identification des tiques et d'analyses en laboratoire, les résultats seront disponibles au printemps suivant;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'équipe de recherche de l'Université de Montréal afin de réaliser leurs activités de recherche.

Adoptée à l'unanimité

150-06-2022 **9.2 Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau**

Attendu que du 2 au 8 juillet 2022, aura lieu la 26e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau, événement phare de la Fondation Charles-Bruneau;

Attendu que ce dernier contribue à sa mission, soit de procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémo-oncologie pédiatrique;

Attendu que l'événement a permis d'amasser la somme impressionnante de 4 700 000 \$ en 2021 et plus de 40 000 00 \$ depuis ses débuts;

Attendu que sur la route, les cyclistes sont réparties en 3 pelotons de 15 cyclistes ou moins, en fonction de leur vitesse de croisière et qu'ils sont escortés par des véhicules de l'organisation (véhicules suiveurs, escortes motos,

premiers soins, dépannage mécanique et véhicules balais);

Attendu qu' aucune fermeture de route n'est nécessaire;

Attendu que l'organisation travaille en étroite collaboration avec le Ministère des Transports du Québec pour l'obtention des autorisations concernant l'utilisation des routes numérotées;

Attendu que les cyclistes effectueront un passage dans la Municipalité de Sainte-Christine le jeudi 7 juillet, en fonction de l'horaire établi, soit de 11h47 à 12h40;

Attendu que l'organisation désire obtenir une autorisation de traverser notre territoire de notre part;

Attendu que l'organisation désire être avisée de tous les éventuels travaux dans notre municipalité lors du passage de l'événement, ou encore de routes qui pourraient être obstruées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise le Tour CIBC Charles-Bruneau à traverser notre territoire selon les modalités indiquées le 7 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

151-06-2022 **9.3 Club Fadoq de Sainte-Christine**

Attendu que le Club Fadoq de Sainte-Christine demande une aide financière pour l'année 2022;

Attendu que l'aide demandée est au montant de 500 \$;

Attendu que cette somme a été prévue aux prévisions budgétaires 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 500 \$ à titre d'aide financière au Club Fadoq de Sainte-Christine pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

152-06-2022 **9.4 Coopérative de Santé de la MRC d'Acton – Demande de partenariat**

Attendu que la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton est la seule entreprise d'économie sociale de la MRC à assurer la santé de nos citoyens et donc de nos travailleurs;

Attendu que la Coopérative survit grâce aux membres qui renouvellent année après année leur cotisation ainsi que le soutien des entreprises du milieu par leur partenariat;

Attendu que la Coopérative offre près de 16 700 rendez-vous médicaux;

Attendu que la Coopérative offre aux patients orphelins de la MRC ainsi qu'aux patients ayant un médecin de famille un service de sans rendez-vous pour les urgences du jour;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 500 \$ à titre de commandite à la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton.

Que ce montant soit pris du surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

153-06-2022 **9.5 Contribution – Levier Alimentaire de Sainte-Christine**

Attendu que le Levier alimentaire de Sainte-Christine demande une aide financière pour l'année 2022;

Attendu que la somme prévue aux prévisions budgétaires 2022 est de 2 500 \$;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 2 500 \$ à titre d'aide financière au Levier Alimentaire de Sainte-Christine pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

154-06-2022 **9.6 Somavrac – Augmentation tarif – Augmentation prix de l'essence**

Attendu que Somavrac, fournisseur du calcium liquide étendu sur les routes de gravier de notre municipalité, demande une augmentation de l'ordre de 10 % dû à l'augmentation du prix de l'essence;

Attendu que dans l'offre de service signée, aucune clause de variation du prix de l'essence n'était incluse;

Attendu que le conseil a offert une augmentation maximale de 5 % pour pallier à l'augmentation du prix de l'essence;

Attendu que Somavrac a accepté la proposition du conseil municipal.

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte l'augmentation de 5 % demandée par Somavrac pour pallier à l'augmentation du prix de l'essence.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ce sujet n'est à l'ordre du jour.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

155-06-2022 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h03.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire